

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Coeur des territoires

Lancé officiellement en janvier dernier, "Au cœur des Territoires" est un ambitieux programme de déploiement d'implantations du Cnam dans tout le pays, au plus près des besoins des individus, des entreprises et des collectivités territoriales.

Le Cnam a été labellisé "Action cœur de ville" le 1er avril 2019 à travers une convention triennale avec le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, qui donne un accès privilégié aux villes "Action cœur de villes" au programme "Cœur des territoires".

Afin de faire de l'accès à la formation un levier à la redynamisation des villes moyennes, le Cnam et la direction des programmes Action Coeur de Ville lancent un appel à manifestation d'intérêt **auprès des 222 villes ACV**.

Les réponses portées par les collectivités permettront ainsi de développer un **partenariat entre le Cnam et la ville en matière de formation**.

A télécharger

- [Appel à manifestation d'intérêt](#)
- [Fiche territoriale à remplir](#)
- [Courrier aux maires](#)
- [Note d'intention](#)
- [Notice explicative concepts Cnam](#)

Pour toute question complémentaire

n'hésitez pas à contacter conjointement les équipes :
Action Coeur de Ville - arthur.courty@cget.gouv.fr
et Cnam - christelle.gueguen@lecnam.net



15 juin 2019

Date-limite de participation

France entière

+ Une autre initiative :
former les managers des commerces en centre-ville